

2023



CONTREXEVILLE

Extrait du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public

TERRITOIRE

3 315 habitants

La commune organise le service d'eau potable.

La population desservie est de 3 315 habitants.



Le service est organisé par la commune

EXPLOITATION

par la société SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **1 592 abonnés** (en baisse de 0,31 % par rapport à 2022).



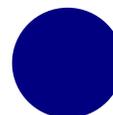
PRODUCTION

2 ressources

- Des ressources propres à la commune : le FORAGE DE SURIAUVILLE (Forage situé à Suriauville) a fourni 221 302 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 991 m³ :

- SIE de l'Anger a fourni 991 m³.



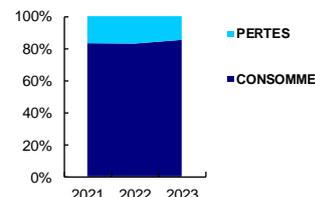
LOCAL IMPOF

DISTRIBUTION

Un réseau de 36 km
183 391 m³ consommés

En 2023 les abonnés domestiques ont consommé 183 391 m³ (en baisse de 3,85 % par rapport à 2022) soit en moyenne **152 litres par habitant et par jour**

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 85,2 %** en 2023 (il était de 82,9 % en 2022).



Rendement du réseau

QUALITÉ

Excellente

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de la commune est d'excellente qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



PRIX

301,18 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 301,18 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,51 €/m³, **+15,11 % par rapport à 2023**.

Sur ce montant, 54 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 16 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 30 %.



Répartition des montants collectés